



République et canton de Genève

## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **18 juin 2018**, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

### **Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir - Révision du plan directeur communal de Vandœuvres et élaboration du plan directeur des chemins pour piétons.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire d'un montant de 85'781.25 F pour couvrir :

Le dépassement au 31 décembre 2017 de F 30'781.25,

le montant des honoraires & frais du bureau URBAPLAN et RR&A nécessaire à la finalisation de l'étude F 50'000.00,

Frais de reproduction F 5'000.00.

D'amortir la dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 10 octobre 2016

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

\*\*\*

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 7 septembre 2018.**

Vandœuvres, le 27 juin 2018

La présidente du Conseil municipal  
**Catherine PICTET**

